



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5493<sup>e</sup>** séance

Vendredi 21 juillet 2006, à 11 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. de la Sablière .....	(France)
<i>Membres :</i>	Argentine .....	M. Mayoral
	Chine .....	M. Liu Zhengmin
	Congo .....	M. Ikouebe
	Danemark .....	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique .....	M. Bolton
	Fédération de Russie .....	M. Churkin
	Ghana .....	Nana Effah-Apenteng
	Grèce .....	M. Vassilakis
	Japon .....	M. Oshima
	Pérou .....	M. de Rivero
	Qatar .....	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie .....	M <sup>me</sup> Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Pierce
	Slovaquie .....	M. Burian

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 11 h 25.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président :** J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de l'Australie, du Brésil, du Canada, du Chili, de Cuba, de Djibouti, de l'Égypte, de la Finlande, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, de la Malaisie, du Maroc, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, du Soudan, de la Suisse, de la Turquie et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

**Le Président :** J'informe le Conseil que j'ai reçu de la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 19 juillet 2006, qui sera publiée sous la cote S/2006/553, et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le vendredi 21 juillet 2006 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance, conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique habituelle.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

**Le Président :** Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Vijay Nambiar, Conseiller spécial du Secrétaire général.

*Il en est ainsi décidé.*

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

*Il en est ainsi décidé.*

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Qatar une lettre datée du 20 juillet 2006, dans laquelle il demande que conformément aux dispositions de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, une invitation soit adressée à S. E. M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

En l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Yahya Mahmassani.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Yahya Mahmassani à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Paul Badji, représentant du Sénégal, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, une lettre datée du 21 juillet 2006, dans laquelle il demande à être invité en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

En l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de

l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Paul Badji.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Badji à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les lettres adressées par Israël, publiées sous les cotes S/2006/436, 463, 485, 502 et 515; les lettres adressées par la Palestine, publiées sous les cotes S/2006/443, 460, 479, 489, 499, 501, 519, 538 et 554; une lettre adressée par la République arabe syrienne, publiée sous la cote S/2006/459; les lettres adressées par la République islamique d'Iran, publiées sous les cotes S/2006/475, 546 et 549; les lettres adressées par la Malaisie, publiées sous les cotes S/2006/491 et 548; une lettre adressée par la Finlande, publiée sous la cote S/2006/511; et les lettres adressées par le Liban, publiées sous les cotes S/2006/518, 522, 528, 529, 531, 536, 537 et 550.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan.

Je donne maintenant la parole à Monsieur Vijay Nambiar, Conseiller spécial du Secrétaire général.

**M. Nambiar** (*parle en anglais*): Comme le Conseil le sait, j'ai dirigé une mission envoyée par le Secrétaire général au Moyen-Orient à la fin de la semaine dernière pour voir comment désamorcer la crise dans la région. Je suis heureux de me trouver ici aujourd'hui avec d'autres membres de l'équipe, M. Alvaro de Soto et M. Terje Roed-Larsen, pour faire rapport aux membres du Conseil.

Avant de rendre compte au Conseil de notre mission, j'ai d'abord le devoir d'exposer brièvement l'avis du Secrétariat en ce qui concerne les faits survenus depuis le dernier exposé mensuel présenté au Conseil de sécurité par mon collègue, M. Ibrahim Gambari.

Les efforts des médiateurs pour obtenir la libération du soldat israélien capturé le 25 juin n'ont pas abouti jusqu'à ce jour. L'opération militaire menée par Israël pour obtenir sa restitution et empêcher les tirs de roquettes à partir de Gaza se poursuit. Lors de cette opération, les forces aériennes israéliennes ont

tiré des missiles aériens visant des militants présumés dans des voitures et dans des immeubles résidentiels où ils étaient censés s'abriter. Des installations destinées à la population civile, y compris la principale centrale électrique et des ponts, ont été endommagées ou détruites par les bombardements. Des chars des Forces de défense israéliennes ont également occupé des positions situées à plus d'un kilomètre dans le nord, le centre et le sud de la bande de Gaza. La violence se poursuit. Aujourd'hui, les cinq membres d'une même famille ont été tués par des tirs provenant d'un char israélien qui a fait feu sur une maison à Gaza. C'est au moins la deuxième fois depuis le début de la période à l'examen que plusieurs membres d'une même famille sont tués.

Le bureau du Premier Ministre et les bâtiments des Ministères des affaires étrangères, de l'intérieur et de l'économie nationale de l'Autorité palestinienne ont été touchés par des missiles israéliens. En outre, 64 fonctionnaires de l'Autorité palestinienne, y compris 8 ministres et 21 législateurs, ont été arrêtés.

Au cours de la période à l'examen, les militants palestiniens ont tiré plus de 200 roquettes à partir de Gaza en direction du sud d'Israël, frappant plusieurs quartiers résidentiels, y compris une cour de récréation au centre d'Ashkelon.

Au moins 147 Palestiniens, dont au moins 15 enfants, ont été tués par les forces israéliennes à Gaza et en Cisjordanie. Plus de 450 Palestiniens ont été blessés, dont la moitié au moins était des enfants. Cinq Israéliens ont été tués et 25 au moins blessés par les militants palestiniens, notamment à la suite de tirs de roquettes.

Sur le plan humanitaire, la destruction par Israël de certaines parties de la centrale de Gaza a laissé 1,4 million de Palestiniens sans électricité pendant 12 à 18 heures par jour et a contraint les municipalités à recourir à des groupes électrogènes. L'eau fait dès à présent l'objet d'un rationnement dans tous les districts, la santé publique est déjà mise à mal, certaines informations semblant indiquer que l'accès à une eau potable propre est insuffisant. Des infrastructures publiques et privées ont été gravement endommagées, ainsi que des terres agricoles et des cultures.

Les déplacements depuis et vers Gaza restent soumis à de très grandes restrictions. Rafah, seule sortie pour les Palestiniens, qui était fermée depuis le 25 juin, a rouvert le 18 juillet pour les arrivées. Le

15 juillet, entre 1 000 et 5 000 Palestiniens, qui étaient restés bloqués dans le terminal et à proximité de celui-ci, ont pu entrer dans la bande de Gaza par une brèche ouverte dans la barrière par des militants non identifiés. Depuis le 12 juillet, le passage de Karny est régulièrement ouvert la journée pendant des périodes limitées et uniquement pour les importations. Depuis le 25 juin, aucune exportation n'a eu lieu à partir de Gaza. De même, le personnel des Nations Unies n'a qu'un accès très restreint à la bande de Gaza.

Entre-temps, un mécanisme international temporaire est mis en place. Le deuxième volet, qui prévoit des dépenses d'appui pour le combustible de la centrale de Gaza et d'autres installations, a été amorcé le 11 juillet avec le premier transfert de 300 000 litres de combustible pour les groupes électrogènes d'un hôpital de Gaza, transfert réalisé par l'Union européenne.

Vendredi dernier, lors de la réunion des donateurs à Genève concernant la situation humanitaire, bon nombre de donateurs ont déclaré qu'ils apporteraient des contributions importantes à l'appel d'urgence révisé consolidé, notamment à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Je dois ajouter que le 27 juin, le Fatah et le Hamas sont arrivés à un accord sur une version révisée de ce que l'on appelle le document des prisonniers, qui servira de base à un gouvernement d'unité nationale et à la réforme de l'Organisation de libération de la Palestine. Lors de notre réunion du 18 juillet, le Président Abbas a déclaré que les efforts déployés pour mettre en place un tel gouvernement sont en attente à cause de la crise.

Je ne parlerai pas de manière détaillée de la situation au Liban et en Israël, puisque le Conseil a été régulièrement informé à ce sujet et que le Secrétaire général en a rendu compte hier. Je voudrais dire toutefois que hier soir, plus de 300 Libanais et 34 Israéliens ont perdu la vie à cause du conflit, tandis que plus de 500 Libanais et 200 Israéliens environ ont été blessés.

Les Nations Unies ont dépêché des experts au Liban pour apporter un soutien au Gouvernement et aux organisations déjà présentes sur place pour faire face aux besoins humanitaires des Libanais, en particulier dans le sud, secteur qui a été le plus touché. Dans des circonstances extrêmement difficiles, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban a créé

des centres de coordination conjoints en deux endroits. Toutefois, sa liberté de circulation a été grandement limitée à cause des combats intenses qui se poursuivent et de l'absence de passages sûrs. La destruction de routes et ponts important dans le sud du Liban ont rendu l'accès extrêmement difficile, voire impossible dans certains cas. Il est urgent que le Gouvernement israélien coopère pleinement et accorde immédiatement un accès humanitaire à ceux qui sont dans le besoin.

Cela conclut le bref exposé des événements de ce mois. J'en arrive à présent à ma mission.

Je tiens tout d'abord à remercier les Gouvernements britannique et espagnol pour leur soutien généreux à la mission. Sans ce soutien, il n'aurait pas été possible de faire ce que nous avons pu accomplir en si peu de temps.

À notre arrivée au Caire le 14 juillet, l'équipe a rencontré les Ministères des affaires étrangères de l'Égypte, de la Jordanie, du Liban, de l'Arabie saoudite et du Qatar, ainsi que l'envoyé spécial du Président de l'Autorité palestinienne et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes. Je voudrais remercier tous ces dirigeants, qui ont eu l'amabilité de m'accueillir ainsi que les membres de mon équipe.

La mission s'est ensuite rendue le 16 juillet à Beyrouth, en passant par Chypre où elle a eu l'occasion de consulter le Haut Représentant de la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne. À Beyrouth, la mission a rencontré à deux reprises, les 16 et 17 juillet, le Premier Ministre Fouad Siniora et le Président du Parlement Nabih Berri. Tant le Premier Ministre que le Président ont exprimé leur profonde peine et leur irritation face à l'ampleur des actions militaires d'Israël au Liban, qui, selon eux, sont la cause des tourments de la population du pays et à l'origine des dégâts considérables causés aux infrastructures et à la capacité économique future du Liban. Tous deux avaient peine à croire qu'Israël mènerait des actions qui, de leur point de vue, favoriseraient inévitablement, à long terme, le Hezbollah, en causant plus de misère et en radicalisant davantage encore l'opinion publique. Tous deux ont insisté sur l'urgence d'un cessez-le-feu immédiat et d'une action de la communauté internationale pour concourir à y parvenir.

Le Premier Ministre Siniora a déclaré qu'en l'état actuel des choses, il n'était pas en mesure de négocier un cessez-le-feu, puisqu'il n'était pas impliqué dans le

début ni la poursuite des attaques du Hezbollah, que son gouvernement avait désavouées.

Le Premier Ministre Siniora a réaffirmé son soutien à la pleine application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il a souligné que les activités d'Israël font qu'il sera plus difficile pour le Gouvernement libanais de prendre les mesures nécessaires pour les appliquer et de réunir le consensus national indispensable à cette fin.

La mission a quitté Beyrouth le 17 juillet pour Israël, où elle a rencontré le lendemain de son arrivée le Premier Ministre Ehud Olmert, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Tzipi Livni, ainsi que le Vice-Premier Ministre Peres et un certain nombre de hauts fonctionnaires. Tous ont souligné la responsabilité du Hezbollah dans le déclenchement du conflit et dans la poursuite des attaques terroristes à la roquette à longue portée contre les quartiers résidentiels israéliens. Ils ont indiqué que le Hezbollah est financé, armé et appuyé par la Syrie et l'Iran.

Ils ont clairement indiqué qu'Israël avait décidé que les opérations militaires se poursuivraient jusqu'à ce que le Hezbollah soit considérablement affaibli et qu'il ne s'agissait plus, comme dans le passé, d'une réaction à un incident précis, à savoir l'enlèvement de deux soldats, mais d'une riposte décisive à une menace stratégique inacceptable posée par le Hezbollah et d'un message à destination de l'Iran et de la Syrie pour leur faire comprendre que les menaces par procuration ne seraient plus tolérées. Ils ont aussi indiqué que les soldats israéliens capturés devaient être relâchés sans condition et que, cette fois, Israël n'était pas disposé à négocier, par l'intermédiaire d'une tierce partie, avec le Hezbollah, ce qui avait permis par le passé d'échanger des prisonniers.

Les interlocuteurs israéliens ont souligné qu'ils s'efforçaient de minimiser le nombre de victimes civiles et les dégâts causés au Gouvernement et aux infrastructures publiques, et ils ont accusé le Hezbollah de recourir à des tactiques rendant inévitables que les civils se trouvent dans la ligne de mire des tirs effectués par Israël pour se défendre. Tant le Premier Ministre Olmert que le Ministre des affaires étrangères Livni ont insisté sur le fait qu'une fois qu'ils estimeront que le Hezbollah est suffisamment affaibli pour ne plus représenter une menace terroriste immédiate pour les citoyens israéliens, ils accueilleront avec satisfaction un cadre politique assurant le retour

au *statu quo ante* et faciliteront l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité.

Les consultations tenues par la mission font clairement ressortir qu'il existe d'importants obstacles à la réalisation d'un cessez-le-feu total dans un avenir immédiat. Toutefois, la mission a pu identifier deux objectifs politiques vitaux pour la communauté internationale dans les jours à venir.

Le premier objectif est d'obtenir d'urgence une certaine cessation des hostilités. Cela est essentiel pour que les soldats capturés soient protégés et remis en liberté, que l'accès humanitaire soit assuré, que le nombre des victimes civiles diminue sensiblement et qu'un espace politique soit ouvert pour négocier un cessez-le-feu total et durable.

Le deuxième objectif est de mettre au point rapidement les éléments d'un cadre politique qui ouvrirait la voie à un cessez-le-feu global et durable. Le retour à la situation d'avant l'attaque du Hezbollah du 12 juillet n'est pas tenable. Il faut une solution politique d'ensemble qui donne aux Gouvernements israélien et libanais la certitude que les horreurs que chacun des deux pays endurent actuellement ne se répéteront pas, à savoir garantir que le Hezbollah ne constituera plus une menace pour Israël et que toutes les parties libanaises et les voisins du Liban respecteront pleinement la souveraineté et le contrôle du Gouvernement libanais. Il est très difficile d'envisager un cessez-le-feu durable sans un tel cadre politique.

L'équipe de la mission a discuté avec les parties d'un certain nombre d'éléments qui pourraient servir de cadre pour mettre fin à la crise. Le Secrétaire général en a parlé hier dans son exposé au Conseil.

Je voudrais souligner qu'en développant ces idées lors de consultations initiales avec les parties, il est apparu clairement que cela nécessitera de nouvelles discussions et un plan plus élaboré.

On a aussi fait valoir que la planification et la mise en œuvre de ces éléments devait se faire, si possible, en parallèle.

En répondant à ces idées, le Premier Ministre Siniora a indiqué clairement que toute mesure pour désamorcer la crise nécessitait un consensus interne au Liban. Il a souligné toutefois à maintes reprises que tout processus visant à réaffirmer la souveraineté du Gouvernement libanais sur l'ensemble de son territoire

devait tenir compte de ce qu'il a appelé les « questions essentielles », comme celle des fermes de Chebaa.

De leur côté, le Premier Ministre Olmert et le Ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Livni, ont vigoureusement insisté sur un retour sans condition des prisonniers, en dehors de tout processus de négociation. Ils ont indiqué qu'ils examineraient toute proposition garantissant qu'Israël ne serait plus susceptible de subir des attaques à la roquette par les terroristes le long de la frontière septentrionale, grâce au déploiement par le Gouvernement libanais de ses forces dans le sud et au désarmement du Hezbollah et d'autres groupes d'activistes.

Je voudrais ajouter que, sur le chemin du retour, l'équipe a rencontré le Ministre des affaires étrangères espagnol. J'ai également rencontré ce matin la Secrétaire d'État américaine avant sa visite dans la région.

Avant de conclure cet exposé, je voudrais dire quelques mots sur nos consultations avec le Président Abbas à Gaza. Comme le Secrétaire général l'a dit hier, en dehors de la crise humanitaire et sécuritaire grave qui touche la population de Gaza jour après jour, le Président Abbas a attiré notre attention sur la nécessité de trouver une solution politique.

Il s'est dit particulièrement préoccupé par le fait que la crise actuelle au Liban s'accompagne, entre autre, d'une tentative de la part d'extrémistes non palestiniens de s'approprier la conduite de la question palestinienne. Il a estimé qu'il est indispensable de dissocier ces deux crises et qu'il fallait, d'urgence et avec un esprit neuf, régler la question palestinienne en elle-même. Il nous a donné la profonde impression que la communauté internationale doit œuvrer pour aider les parties à mettre au point un cadre politique crédible allant dans le sens de l'appel lancé par le G-8 en ce qui concerne la cause profonde des problèmes de la région, à savoir l'absence d'une paix générale au Moyen-Orient.

Le Secrétaire général et le Secrétariat travaillent à la fois sur les fronts politique, humanitaire et sur celui du maintien de la paix afin de réagir à cette crise régionale profonde. Nous voudrions que le Conseil de sécurité adopte une position unie sur ce point.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole à M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

**M. Egeland (parle en anglais) :** Au nom des travailleurs humanitaires du système des Nations Unies, je voudrais remercier le Conseil de sécurité de l'intérêt constant qu'il a témoigné et de l'appui qu'il a accordé à nos travaux.

La guerre, la terreur, les attaques contre les personnes et les infrastructures civiles doivent cesser au Liban et dans le nord d'Israël, tout comme à Gaza. Trop d'enfants, de femmes, de personnes âgées et autres civils ont déjà perdu la vie ou luttent pour survivre à leurs blessures.

Les institutions humanitaires de l'ONU réitèrent une fois de plus l'appel lancé par le Secrétaire général en vue d'une cessation immédiate des hostilités. C'est là la seule façon de protéger réellement les civils et de rendre le travail humanitaire efficace, alors que nous essayons d'atteindre les populations civiles.

Alors que le conflit au Liban entame sa deuxième semaine, la crise humanitaire ne fait que s'aggraver. Les zones les plus touchées sont le Sud-Liban, la vallée de la Bekaa et Beyrouth. On estime à plus de 300 le nombre des tués et à plus de 1 000 celui des blessés. Un tiers des victimes seraient des enfants.

Au nord d'Israël, les roquettes continuent de s'abattre sur les civils et les infrastructures civiles et l'on compte 30 morts et 200 blessés, dont là aussi des enfants.

Au Liban, on assiste à une destruction généralisée des infrastructures publiques, y compris les logements, les centres de santé, les écoles, les routes, les ponts, les dépôts de carburants, les aéroports et les ports.

En ce qui concerne les opérations humanitaires à venir, nous sommes préoccupés par la destruction des routes et des ponts reliant Beyrouth aux populations du Sud-Liban. Suite à la destruction des installations de stockage du pétrole et des carburants, l'on estime qu'il n'y a plus d'essence à Beyrouth que pour quelques jours.

Les problèmes d'accès entravent considérablement les activités humanitaires. Il est soit trop dangereux, soit physiquement impossible en raison des destructions, d'acheminer les secours dans une grande partie du pays. Les réserves de vivres, y compris de blé, suffisent pour couvrir les besoins du pays pendant un mois, peut-être jusqu'à trois. La préoccupation principale tient à l'interruption des filières de distribution alimentaire et à la capacité de la population locale de s'approvisionner sur les marchés.

Dans les villes, les hôpitaux fonctionnent, mais ils croulent sous le nombre des blessés et doivent faire face à des coupures de courant. Trop de blessés graves n'arrivent pas à l'hôpital à temps en raison des bombardements et de la destruction des routes. De plus en plus de personnes se réfugiant dans les abris, l'accès à l'eau potable est un problème qui s'aggrave. D'après certaines informations, les petits dispensaires et cliniques, dans le sud du pays, commencent à être à court de médicaments. Le Gouvernement libanais a sollicité une assistance humanitaire internationale et lancé un appel pour obtenir des médicaments, matériaux pour abris, tentes, couvertures, groupes électrogènes ainsi que du matériel de lutte contre les incendies.

Si le nombre des personnes touchées reste purement indicatif, les chiffres relatifs à la planification montrent que le conflit affecte plus d'un demi-million de personnes, parmi lesquelles les personnes déplacées à l'intérieur du pays et celles qui n'ont nulle part où se loger. Plus d'un tiers sont des enfants. Il pourrait encore y avoir au Liban 115 000 ressortissants d'une vingtaine de pays étrangers. D'après les informations obtenues, plus de 100 000 Libanais se seraient réfugiés en Syrie, dont un grand nombre ont besoin d'une assistance.

Les organismes humanitaires de l'ONU s'emploient à accroître leur capacité d'intervention sur le terrain au Liban. L'UNICEF a renforcé sa capacité au Liban. Il procède à l'évaluation de la situation sur le terrain, notamment dans les écoles, qui servent provisoirement d'abri aux populations déplacées. Les besoins concernent principalement l'eau, l'assainissement et la santé. L'UNICEF se prépare également à acheminer une aide d'urgence (médicaments essentiels, eau, matériel d'assainissement et loisirs). Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a entrepris de surveiller les flux de réfugiés le long de la frontière avec les pays limitrophes du Liban et a constitué des réserves de matériaux pour abris en Jordanie et en Syrie.

À Beyrouth, le HCR prête son assistance aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux personnes déplacées, en les aidant notamment à accéder aux abris publics. Le HCR est présent dans trois régions de montagne ainsi que dans la ville assiégée de Sidon, située dans le sud du pays. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a organisé des prêts de vivres au Liban et constitué des stocks de denrées qui sont prêts à être

distribués. Des moyens logistiques d'aide humanitaire sont actuellement mis en place afin de répondre aux besoins alimentaires des personnes déplacées, en coordination avec les activités des autres partenaires en matière d'aide alimentaire.

Le personnel de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affecté aux opérations d'urgence procède à l'évaluation de la situation en matière de santé et surveille les risques sanitaires, surtout auprès des groupes et dans les secteurs les plus vulnérables. L'OMS prête son concours au Ministère libanais de la santé et coordonne les activités avec les partenaires de santé. L'OMS s'emploie également à mettre en place des services publics de santé à l'attention des personnes déplacées et à distribuer des fournitures d'urgence.

Nos collègues de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ont installé des centres de coordination des activités humanitaires à Tyr et Marjayoun. Ils ont réussi à envoyer des convois d'aide humanitaire dans certains des villages touchés.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont déployé au Liban une équipe d'appui à la coordination composée de trois personnes, qui travaillera en coopération étroite avec le coordonnateur résident et l'équipe de pays. Nous envisageons également de déployer dans la zone des responsables de la coordination civilo-militaire. Nos collègues du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Croix-Rouge libanaise ont mis en œuvre une opération impressionnante, de grande envergure.

Mes collègues et moi-même multiplions les appels aux parties au conflit, leur enjoignant de respecter les obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire et de permettre l'accès des agents humanitaires et des secours aux populations les plus durement touchées par les hostilités.

Hier, l'occasion m'a été donnée de transmettre au Représentant permanent d'Israël, ici présent, une requête officielle adressée au Gouvernement israélien. Aujourd'hui, j'ai pu présenter une requête similaire au représentant libanais. Nous leur demandons d'accepter et de garantir des itinéraires de passage sécurisés – des couloirs humanitaires – en direction et en provenance du Liban. Ces couloirs doivent permettre le transport terrestre par la ville d'Aarida, à la frontière nord du pays – elle figure sur la carte qui a été distribuée aux

membres du Conseil –; maritime via les ports de Beyrouth, Tripoli et Tyr; et aérien via l'aéroport international de Beyrouth Rafic Hariri.

De même, nous demandons qu'à l'intérieur du Liban, notamment dans le Sud, des couloirs humanitaires soient immédiatement mis en place afin de permettre la distribution des secours urgents et le déploiement d'agents humanitaires. Ces secours seront distribués depuis ces points d'entrée aux personnes le plus en détresse. Pour ce faire, nous avons déjà identifié des points de regroupage des cargaisons et prié les parties concernées de nommer des interlocuteurs gouvernementaux et militaires avec lesquels nous pourrions débattre des modalités et des aspects techniques de la question.

Notre équipe de pays, appuyée par le BCAH, se trouve actuellement à Beyrouth pour élaborer un appel éclair destiné à couvrir les besoins humanitaires les plus urgents pour une durée de trois mois. Nous prions les membres du Conseil de répondre immédiatement et avec générosité à cet appel, qui sera lancé lundi.

À la demande du Secrétaire général, je pars cet après-midi même pour le Liban afin d'y évaluer la situation humanitaire, de rencontrer mes collègues des organisations humanitaires et des représentants du Gouvernement et d'effectuer, lundi, l'annonce de l'appel éclair, qui sera, simultanément lancé ici, à New York, où les donateurs seront invités à se rendre. J'irai ensuite à Jérusalem pour m'entretenir avec les autorités israéliennes. J'espère me rendre à Gaza. Comme mon collègue M. Nambiar l'a dit aujourd'hui, la situation à Gaza reste plus inquiétante que jamais. Après cela, je compte, avec son aimable permission, faire rapport au Conseil vendredi prochain, 28 juillet.

**Le Président** : Je remercie M. Egeland de son exposé.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur déclaration à un maximum de cinq minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue. Les délégations qui ont une longue déclaration à faire sont priées d'en prononcer une version abrégée dans la salle du Conseil, étant entendu qu'elles pourront bien sûr en distribuer la version longue sous forme imprimée.

Je donne à présent la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Un peu plus d'une semaine s'est écoulé depuis la dernière

fois que le Conseil s'est réuni pour adopter une résolution équilibrée et modérée en vue de mettre fin à l'agression militaire israélienne contre la population civile palestinienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, d'apaiser la situation sur le terrain et d'assurer le respect du droit international par toutes les parties.

Il importe de noter que le contenu du projet de résolution, approuvé par la grande majorité des membres du Conseil, était alors pertinent et l'est encore aujourd'hui. Malheureusement, l'inaction du Conseil de sécurité n'a fait que conforter Israël dans son sentiment d'impunité devant la loi et dans l'idée qu'elle n'est pas tenue de répondre de ses mesures illégales.

Résultat : Israël poursuit et étend son assaut militaire, infligeant encore plus de dégâts matériels et de pertes humaines aux civils palestiniens assiégés et ruinés du territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza et au Liban.

Alors que la communauté internationale reste les bras croisés et que le Conseil de sécurité est presque paralysé, Israël, la puissance occupante, continue de tuer, de blesser et de mutiler les civils palestiniens sans défense, y compris les femmes et les enfants, en violation grave du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme. À cet égard, il n'est pas à douter que quotidiennement la puissance occupante commette des crimes de guerre et pratique un terrorisme d'État dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Au cours des trois dernières semaines, Israël, la puissance occupante, a exécuté sans relâche une série d'attaques militaires mortelles, utilisant toutes ses ressources en armement lourd pour poursuivre l'emploi maniaque, excessif et aveugle de la force, les exécutions extrajudiciaires et le terrorisme d'État contre la population civile palestinienne prisonnière de cette occupation brutale. Au cours de trois semaines seulement, le nombre de morts du côté palestinien a tragiquement dépassé la centaine, y compris un grand nombre de femmes et d'enfants. Comme l'a dit à raison le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au cours de son exposé devant le Conseil hier, la majorité des personnes tuées sont des civils. En fait, selon le plus récent rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), publié le 18 juillet 2006, sur les plus de 100 personnes tuées,

16 étaient des enfants. De plus, le nombre de Palestiniens blessés s'élève maintenant à 300. Selon ce même rapport du BCAH, les forces d'occupation israéliennes ont tiré plus de 1 000 obus et exécuté plus de 168 bombardements aériens sur la bande de Gaza et sa population sans défense au cours de la même période.

Les exemples de la brutalité dont les forces d'occupation font preuve contre le peuple palestinien sont trop nombreux. Je souhaite par conséquent ne rappeler à cet égard qu'un seul incident horrible pour illustrer le sort actuel du peuple palestinien au cours de ces attaques militaires continues.

Avant l'aube du 12 juillet 2006, dans la bande de Gaza, un avion F-16 a largué une bombe de 250 kilos environ sur une maison dans le quartier très densément peuplé de Sheikh Radwan, à Gaza. Cette attaque délibérée, dont la puissance occupante a déclaré qu'elle l'avait lancée dans le but d'assassiner des responsables de haut rang du Hamas, a eu pour conséquence le massacre de neuf civils palestiniens, tous membres de la même famille – le père, la mère et leurs sept enfants – dans leur propre maison. Ce n'est là qu'un exemple du terrorisme d'État et des crimes de guerre commis par Israël, la puissance occupante, contre la population civile palestinienne, pour laquelle il est de toute évidence impossible de se mettre à l'abri de la fureur militaire d'Israël et de son manque de respect flagrant pour la vie humaine.

L'exemple le plus récent de l'agression israélienne contre le peuple palestinien a eu lieu pendant les dernières 48 heures, au cours desquelles 23 Palestiniens au total, dont cinq enfants, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes. Au cours de la même période, plus de 140 civils palestiniens ont été blessés, dont un grand nombre demeurent dans un état grave.

Une unité secrète des forces d'occupation israéliennes, appuyée par des véhicules blindés lourds, des bulldozers, des hélicoptères et des engins sans pilote, a attaqué la population palestinienne réfugiée du camp de réfugiés d'Al-Maghazi, dans le centre de Gaza, provoquant la mort d'au moins 16 Palestiniens, y compris deux enfants.

Au cours d'une autre attaque militaire, les forces d'occupation israéliennes ont pénétré dans la ville de Naplouse, en Cisjordanie, de trois directions, détruit l'enceinte de sécurité palestinienne, Al-Muqata, et tué sept autres Palestiniens et blessé des dizaines de civils

palestiniens. Au cours de la même attaque militaire sur Naplouse et ses habitants, les bulldozers israéliens ont démolis les bureaux du Ministère de l'intérieur, ainsi que les bureaux utilisés par les services de sécurité palestiniens. Les forces d'occupation israéliennes ont également pris d'assaut le bureau de l'Agence de presse palestinienne (Wafa) dans la ville de Ramallah, en Cisjordanie, ainsi que le siège du gouvernorat local de Ramallah, mettant à sac les locaux, arrêtant cinq civils, y compris deux gardes de la police, et les emmenant dans un lieu secret. Une telle destruction prouve une fois encore que l'intention des forces d'occupation israéliennes est de détruire les institutions de l'Autorité palestinienne et l'infrastructure essentielle.

Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont bombardé une maison dans le quartier d'Al-Shuja'ieh, à l'est de la ville de Gaza, tuant quatre civils palestiniens, membres de la même famille Harara.

La communauté internationale doit condamner ces actes illégaux et contraindre la puissance occupante à mettre fin à ces violations graves et à s'acquitter de ses obligations conformément au droit international, y compris la quatrième Convention de Genève. De plus, la communauté internationale doit accorder la priorité à la protection des civils. Ils ne peuvent être laissés à la merci de l'occupant lorsqu'il existe des dispositions précises du droit international qui visent à leur fournir protection et sécurité.

En outre, il est impératif que des mesures soient prises par la suite pour que les auteurs répondent de leurs crimes et soient traduits en justice, car sans ces mesures la culture d'impunité dont nous sommes actuellement témoins ne fera que se poursuivre avec des conséquences encore plus désastreuses. Il est inacceptable de dire « pardon » une fois que l'on a tué des civils. Ceux qui continuent à perpétrer ces actes odieux devraient être traduits en justice le plus tôt possible.

Outre les morts et les blessés parmi la population civile palestinienne, la puissance occupante a persisté à détruire gratuitement les biens et les infrastructures essentielles des Palestiniens. Ces actes illégaux font partie intégrante des mesures cruelles de châtiment collectif prises par la puissance occupante contre le peuple palestinien. Au cours des trois dernières semaines, la dévastation que les forces d'occupation ont causée à l'infrastructure palestinienne a été immense.

Outre le bombardement des centrales électriques, des systèmes d'adduction d'eau, des ponts et des routes, les avions de guerre israéliens ont tiré des missiles contre les institutions de l'Autorité palestinienne, causant des dommages immenses à un grand nombre de celles-ci et en détruisant complètement d'autres, y compris le Ministère des affaires étrangères dans la ville de Gaza. Les blindés et les bulldozers israéliens ont également continué de raser les cultures et de détruire la terre arable palestinienne. Toute cette destruction, en plus de la fermeture des points de franchissement de la frontière dans les deux sens, continue d'avoir des conséquences graves pour la situation humanitaire déjà déplorable dans la bande de Gaza, où la population civile palestinienne souffre d'une pénurie grave d'aliments, médicaments et eau potable. Israël doit être tenu responsable de la destruction qu'il cause délibérément et doit reconstruire tout ce qu'il a détruit, dont la plus grande partie a été financée par la communauté internationale des donateurs elle-même au fil des ans.

Il n'est pas à douter que l'échec récent du Conseil de sécurité à répondre pertinemment à l'attaque israélienne contre la population civile palestinienne, en raison du vote négatif d'un des membres permanents du Conseil, a permis au Gouvernement israélien de continuer à commettre ces actes illégaux en toute impunité. Sans se préoccuper des reproches et des sanctions ou des conséquences de ses actes, Israël continue de se comporter comme un État au-dessus de la loi et continue de refuser d'appliquer des dizaines de résolutions du Conseil de sécurité relatives au conflit israélo-palestinien.

Peu disposé à observer ses obligations en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales lorsqu'il s'agit de la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, le Conseil de sécurité a permis à Israël de continuer à agir au-delà des paramètres du droit international, le laissant employer les mesures et les pratiques les plus tyranniques pour imposer au peuple palestinien sous son occupation davantage de morts, de destructions et de pertes.

Nul n'est besoin de rappeler aux membres du Conseil que toutes les atrocités commises par Israël, puissance occupante, ont visé une population civile non armée et sans défense qui, en vertu des dispositions du droit international humanitaire régissant l'occupation militaire, doit être considérée comme protégée. La puissance occupante est tenue

d'assurer la sécurité et le bien-être de ces personnes. Sans quoi, ces personnes sont en droit de se voir accorder une protection internationale et doivent se la voir accorder. Or, le Conseil de sécurité a été une fois de plus incapable de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la protection de la population civile palestinienne sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en les laissant à la merci de la force brutale et des politiques et pratiques illégales de la puissance occupante.

À cet égard, nous répétons qu'il appartient encore au Conseil de sécurité, conformément à l'autorité et aux responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies, de prendre immédiatement des mesures pour faire face à la crise persistante sur le territoire palestinien occupé et de mettre un terme à cette dangereuse détérioration de la situation. Le Conseil ne peut pas demeurer passif face à une telle agression militaire menée contre une population civile sans défense et face aux violations graves du droit international humanitaire commises par Israël, puissance occupante.

À cet égard, nous continuons d'être d'avis que le Conseil doit tout d'abord condamner cette agression israélienne toute récente, lancer un appel à la cessation immédiate des hostilités et au respect des règles et dispositions du droit international, y compris de la quatrième Convention de Genève, et demander le retrait immédiat des forces d'occupation israéliennes vers les positions qu'elles occupaient avant le lancement de l'agression contre la bande de Gaza. En outre, le Conseil de sécurité doit lancer un appel à Israël pour qu'il libère immédiatement tous les responsables palestiniens démocratiquement élus qui sont détenus depuis le 28 juin 2006.

Si le Conseil n'agit pas, nous ne verrons pas la fin du cercle vicieux de la violence auquel nous assistons actuellement. Ce dangereux conflit ne s'en verra que prolongé et aggravé. Par conséquent, nous espérons vivement que le Conseil s'acquittera de ses tâches et prendra les mesures nécessaires pour régler cette crise qui s'aggrave et permettra le retour à la paix non seulement pour les Israéliens et les Palestiniens, mais pour l'ensemble de la région, qui se trouve de toute évidence à une croisée de chemins – sur le point d'être précipité dans une conflagration militaire totale.

À cet égard, nous voudrions remercier le Secrétaire général d'avoir dépêché une mission d'urgence dans la région et d'avoir présenté un rapport

au Conseil à la séance d'hier. Les dirigeants palestiniens continueront de travailler avec le Secrétaire général sur les questions qu'il a évoquées dans ce rapport au sujet du conflit israélo-palestinien.

Avant de terminer, je voudrais exprimer notre plus profonde préoccupation et présenter nos condoléances à nos sœurs et frères du Liban, qui souffrent immensément de l'agression israélienne, laquelle a fait des centaines de morts parmi les civils libanais et a causé la destruction généralisée de l'infrastructure et des institutions vitales du Liban. Nous exprimons toute notre solidarité en faveur du peuple libanais et lançons un appel pour que les hostilités cessent totalement et pour que l'on cesse de prendre pour cible les civils libanais, leurs biens et l'infrastructure du Liban. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures pour mettre un terme immédiat à l'agression militaire d'Israël contre le Liban, instaurer un cessez-le-feu global et lever le blocus israélien imposé au Liban. La diplomatie est la seule manière de régler cette crise qui s'aggrave.

**Le Président** : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant d'Israël. Je lui donne la parole.

**M. Gillerman** (Israël) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de la compétence avec laquelle vous dirigez le Conseil en ces jours difficiles. Je voudrais souhaiter la bienvenue au Secrétaire général et le remercier de nous faire l'honneur de sa présence. Je voudrais également remercier M. Jan Egeland de son rapport très précis et important et remercier M. Vijay Nambiar de son rapport sur cette très importante mission qui a été dépêchée par le Secrétaire général dans notre région. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier ses collègues, M. Terje Roed-Larsen et M. Alvaro de Soto, pour le travail important qu'ils ont accompli.

Nous venons d'entendre l'Observateur palestinien décrire une situation qui semble surréaliste. Il y a eu une énumération de ce qu'Israël fait comme si cela était né dans le vide, comme si cela tombait du ciel. Aucune mention n'est faite de l'enlèvement du soldat israélien, le caporal Gilad Shalit, des centaines de roquettes Qassam tirées par le Gouvernement de son peuple dirigé par le Hamas meurtrier, ou encore du fait qu'Israël s'est totalement retiré de Gaza il y a pratiquement un an. Il y a une certaine absurdité à utiliser en permanence les termes « puissance occupante » pour parler d'une région qui n'est plus occupée depuis un an et qui est totalement libre de

gérer ses affaires et de prouver qu'elle est effectivement capable de le faire, de prendre soin de sa population, de lui assurer un niveau et une qualité de vie et qui, tout à coup et de façon cynique, opte pour la terreur.

Il en va de même lorsque l'Observateur palestinien parle de ses frères et sœurs du Liban et dit, une fois de plus, que l'agression israélienne est née dans le vide. Aucune mention de l'enlèvement de deux soldats israéliens, du bombardement de villes israéliennes au moyen de centaines de missiles et de roquettes.

Je pense que le Conseil mérite mieux.

Nous nous sommes rencontrés ici il y a une semaine. Que de choses se sont passées en une semaine. Pensez à tout ce que nous avons appris en une semaine. Le monde a appris l'existence d'un énorme arsenal de missiles que le Hezbollah amassait au Liban. Le monde a appris à quel point le Hezbollah a pénétré la société libanaise. Le monde a appris à quel point le Hezbollah est impitoyable et frappe sans discernement. La communauté internationale et le Conseil ont appris à quel point ils avaient raison d'exiger sans cesse le désarmement de ce monstre terroriste.

Nous sommes conscients depuis des années de l'existence de cette excroissance mortelle et cancéreuse qui a insidieusement envahi ce beau pays qui a pourtant tout pour être prospère, et nous avons à maintes reprises lancé des avertissements quant à ce danger. Le Conseil a pris la menace au sérieux, comme le prouve sa résolution 1559 (2004). À présent, malheureusement, les peuples d'Israël et du Liban sont plongés dans les affres de la guerre, dont les germes ont été semés il y a longtemps, mais qui ont été nourris par ceux qui ont choisi de fermer les yeux sur ce qui se passait de façon si évidente.

Le terrorisme a occupé le Liban, l'a ravagé, l'a violé et l'a pillé. C'est la terreur qui est la véritable puissance occupante au Liban. Pendant des années, le Hezbollah a amassé des roquettes par milliers, destinées à toucher Israël, en préparation de cette attaque. Ses forces sont peut-être concentrées dans le sud, mais sa toile enchevêtrée fait de toute la nation du Liban l'otage de ses intentions violentes. Le Gouvernement libanais, pour des raisons politiques qui lui appartiennent, a choisi d'affronter Israël plutôt que de s'attaquer au cancer qui occupe le corps et l'âme de son propre pays. Ce cancer ne peut être extirpé. On ne peut pas l'extraire partiellement ni le laisser croître. Il

faut l'enlever sans laisser de trace sinon, comme tout cancer, il récidivera et se répandra, frappant et tuant à nouveau.

Depuis la semaine dernière, lorsque l'État d'Israël a soudainement été attaqué sans avoir commis aucune provocation, des citoyens de toute la région septentrionale d'Israël souffrent des conséquences de l'échec du Liban. Les roquettes terrorisent, mutilent et tuent les habitants de villes telles que Haïfa, Nahariya, Tiberias et Safed. Des villes partout en Galilée ont été frappées par des tirs ininterrompus de missiles. Il y a deux jours seulement, deux jeunes enfants jouant dans la rue St Paul de la ville sainte de Nazareth – la ville natale de Jésus – ont été impitoyablement frappés par une roquette du Hezbollah.

En ce moment même, un autre vague de dizaines de roquettes s'abat sur des villes et localités du nord d'Israël. Aussitôt que les sirènes retentissent, les habitants courent par milliers se réfugier dans des abris antibombes et des pièces sécurisées, que toute maison doit posséder en vertu de la loi. Les roquettes qu'ils fuient sont lancées depuis l'autre côté d'une frontière, depuis d'autres maisons, où vivent d'autres familles. Cependant, leurs pièces spéciales ont été modifiées pour servir d'aires de lancement de roquettes. Voilà l'horrible situation à laquelle nous sommes confrontés.

Nous avons dû constater des pertes civiles et nous sommes désolés pour chacune d'entre elles. Par ailleurs, nous avons entendu à quel point il est difficile de faire la distinction entre le Hezbollah et la population civile. Nous avons entendu l'Ambassadeur libanais lui-même faire cette déclaration à la télévision américaine pas plus tard que cette semaine :

« Il est impossible de faire la différence entre le Hezbollah et les civils au Liban. Le Hezbollah est partout au Liban et fait désormais partie de la société libanaise. »

C'est aussi de cette façon que le cancer progresse : il attaque les cellules saines, il envahit et se propage dans tout le corps jusqu'à ce que les cellules saines et les cellules cancéreuses ne puissent être séparées. Et c'est exactement ce qu'Israël dénonce depuis des années. Le terrorisme a plongé ses longues tentacules dans toutes les couches de la société libanaise et s'est incrusté dans le corps même de la nation. Des terroristes vivent et déploient leurs activités au milieu des civils, occupant leurs villes et villages, les utilisant comme boucliers humains. Ils ont infiltré le Gouvernement lui-même.

On nous parle de ce qui est appelé la branche politique du Hezbollah. Ne vous laissez pas tromper par cette ruse, qui est une tentative de maquiller l'image de terroristes de sang-froid, résolus à commettre des meurtres de sang-froid. Le membre du Parlement qui appartient au Hezbollah et le terroriste dans les collines qui lance des roquettes sur les civils israéliens partagent la même stratégie et le même objectif. On ne peut admettre que ces étiquettes donnent une légitimité à une bande de voyous.

En dépit de la situation très difficile sur le terrain, Israël est profondément conscient de la situation humanitaire. Je tiens à informer le Conseil que je viens de recevoir la confirmation officielle d'Israël qu'outre le couloir qui permet l'évacuation du Liban, un couloir humanitaire d'entrée et de sortie à deux voies a été mis en place pour satisfaire aux besoins de la population concernée du côté libanais. Alors que le volet israélien de ce mécanisme est actuellement élaboré, je voudrais assurer le Conseil de la coopération durable du Gouvernement israélien en ce qui concerne cette question importante.

Nous entendons des appels à la cessation des hostilités, mais avant de pouvoir envisager une cessation des hostilités, nous devons insister pour que le terrorisme cesse. Un cessez-le-feu temporaire, artificiel – quel que soit le terme que l'on utilise – ne pourra donner lieu qu'à une accalmie illusoire, qui permettrait à cette maladie de se propager et de tuer à nouveau. La communauté internationale doit enfin faire face au terrorisme qui occupe le Liban. La crise actuelle constitue un danger non seulement pour Israël et le Liban, mais aussi pour la région toute entière. Il ne faut pas se faire d'illusions : le terrorisme qui est à l'origine de cette crise représente un danger partout. Nous savons où il commence, mais nous ne savons pas où il apportera sa violence. Trop de nations ont appris cette dure leçon.

La communauté internationale doit également traiter énergiquement le cas des parrains du terrorisme : la Syrie et l'Iran, membres de ce club exclusif, de cet axe de la terreur. Ces gouvernements soutiennent, hébergent, forment et financent les terroristes et leurs actes meurtriers. À cet instant même, ils continuent à saper avec agressivité tous les efforts visant à instaurer une paix durable dans la région, en fournissant des armes meurtrières au Hezbollah dans le nord et au Hamas à Gaza.

Mieux que quiconque, les dirigeants libanais peuvent trouver les mots pour décrire les véritables sentiments de la population libanaise. Comme je l'ai fait la semaine dernière, je voudrais encore vous faire part de quelques-unes de leurs réflexions.

Walid Jumblat, chef de la communauté druze au Liban, a déclaré :

« L'enlèvement des deux soldats israéliens a été secrètement planifié à Damas deux jours avant la réunion du Groupe des Huit pour détourner l'attention de l'Iran. L'envoyé iranien lui-même, M. Larijani, a transmis le code pour mettre en œuvre le projet d'enlèvement, dans le but de déclencher une crise internationale, qui détournerait l'attention du monde de la crise nucléaire iranienne. »

Saad Hariri, fils du Premier Ministre libanais assassiné dont le meurtre fait actuellement l'objet d'une enquête internationale, a dit à propos du rôle de la Syrie :

« Les services de sécurité du président syrien à Damas ont incité Nasrallah à mettre le Liban en feu ... Le Liban est devenu le champ de bataille d'autres pays – des pays qui disent être nos frères mais qui ne s'intéressent absolument pas à notre sort. »

Israël se félicite de la déclaration des dirigeants du G-8, dont la déclaration du 16 juillet constitue une étape fondamentale sur le chemin d'une paix durable, en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Comme première étape vers cet objectif, Israël demande la libération immédiate de ses soldats enlevés, Ehud Goldwasser et Eldad Regev, ainsi que Gilad Shalit, qui est toujours détenu par le Hamas.

Comme il l'a déjà fait dans cette enceinte, Israël demande le désarmement total du Hezbollah et insiste pour que le Liban exerce sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, en parfaite conformité avec la résolution 1559 (2004). Le Conseil lui-même l'a exigé et à présent, enfin, elle doit être entièrement mise en œuvre. Elle doit être mise en œuvre pour la sécurité d'Israël, pour la stabilité de la région et le bien-être du monde. Aujourd'hui, plus que jamais, elle doit être mise en œuvre pour assurer l'avenir du Liban. Le Liban avait un passé glorieux et des perspectives d'avenir brillant avant que son avenir ne soit hypothéqué par des terroristes et des tyrans. Il doit

aujourd'hui se rappeler ce passé pour reconquérir son avenir, car, comme l'a déclaré Winston Churchill, « Une nation qui oublie son passé n'a pas d'avenir ».

Dès que nous aurons excisé le terrorisme qui nous ronge, Israël sera prêt à se lancer aux côtés de la population libanaise dans un processus de reconstruction, de renouvellement, de développement et de coopération, de telle manière que les projets remplaceront les roquettes, les marchandises remplaceront les armes, les usines remplaceront les bunkers et les cours de récréation remplaceront les champs de bataille; de telle manière que les enfants israéliens et libanais pourront jouer sur la plage sans risquer d'être frappés par des roquettes. Nous pourrions ainsi retrouver la gloire de notre passé et assurer l'avenir des générations futures.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

**M. Mahmoud** (Liban) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité a convoqué aujourd'hui sa séance périodique consacrée à la question du Moyen-Orient, à l'heure où la région connaît une situation extrêmement dangereuse et tragique au Liban et en Palestine. La dernière explosion de violence n'est qu'un épisode de plus dans le chaos incessant qui tourmente la région depuis plus de six décennies. Cette terrible situation révèle le besoin urgent et vital d'un règlement juste, durable et global de cette tragédie aussi ancienne que l'Organisation des Nations Unies. La situation dangereuse qui prévaut actuellement est le résultat d'un non-respect chronique du droit international et des résolutions diverses et multiples adoptées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies au fil des ans.

Tous les efforts déployés pour régler la question en dehors des Nations Unies au moyen de canaux parallèles n'ont pas réussi à mettre fin à la souffrance continue des peuples de la région et aux pertes gigantesques subies à tous les niveaux. L'incapacité à instaurer une paix juste fondée sur le respect des droits légitimes ne peut qu'engendrer davantage de destruction, de désespoir et d'extrémisme.

Une fois de plus, Israël mise sur sa force militaire excessive pour régler ses problèmes avec ses voisins. Une fois de plus, le Liban est victime d'une agression dont la brutalité dépasse non seulement toute attente, mais aussi toutes les agressions précédentes. Tout se passe comme si les dirigeants israéliens avaient pour ambition de dépasser en intensité les atrocités

perpétrées au Liban en 1978, en 1982, en 1993 et en 1996, s'abritant, comme toujours, derrière le droit à la légitime défense, ce qui révèle l'interprétation malhonnête qu'ils font du droit international.

Depuis le début des opérations militaires, il y a 10 jours, Israël a détruit les infrastructures libanaises et a pris pour cible les civils, détruisant leurs moyens de subsistance et entravant leur circulation. Le bilan dépasse 350 tués, avec plus de 1 000 blessés et un demi-million de déplacés et de sans-abri. Des dizaines de milliers d'étrangers ont fui le pays, ces mêmes étrangers que le Liban avait réussi à attirer ces 15 dernières années une fois la reconstruction achevée afin que le pays renaisse de ses cendres et joue un rôle constructif dans la région et dans le monde.

L'agression israélienne vise quotidiennement la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui est en état de siège et ne peut exécuter son mandat, mener ses activités, ni communiquer avec ses unités ou les approvisionner.

Le Premier Ministre Fouad Siniora a lancé plusieurs appels émouvants à la communauté internationale pour qu'elle intervienne directement en vue de mettre fin aux terribles souffrances causées à la population libanaise par les bombardements aériens, terrestres et maritimes effectués par Israël à l'artillerie lourde dans diverses zones du pays, et par le strict blocus des ports qu'il impose. Ce blocus risque d'entraîner une véritable catastrophe humanitaire en raison du manque de nourriture, de médicaments et de carburants.

Hier, nous avons tous écouté la déclaration du Secrétaire général au Conseil. Nous apprécions son initiative d'envoyer une équipe de haut niveau dans la région pour tenter de trouver une solution au conflit. Nous nous félicitons des éléments positifs contenus dans sa déclaration. Il a peint un tableau objectif des effets dévastateurs des opérations militaires israéliennes au Liban et de l'ampleur de l'épreuve que traversent les Libanais. Cette situation exige un cessez-le-feu immédiat et global et une solution au conflit par des moyens pacifiques et diplomatiques.

Nous apprécions l'appel que le Secrétaire général a lancé à la communauté internationale pour qu'elle vienne en aide au Gouvernement libanais et la garantie qu'il a donnée que l'ONU restera aux côtés du Liban afin de l'aider à sortir du conflit. Nous apprécions aussi sa position selon laquelle l'ONU fournira au

Liban tout ce dont il aura besoin à l'avenir pour reconstruire ce qui a été détruit.

Le Gouvernement libanais rappelle une fois de plus qu'il est nécessaire, premièrement, de procéder à un cessez-le-feu immédiat et global, placé sous les auspices des Nations Unies, afin de permettre à l'Organisation, aux pays arabes frères et autres parties internationales amies, en coopération avec le Gouvernement libanais, de régler de manière responsable et globale toutes les questions découlant des événements des derniers jours, ainsi que leurs causes profondes.

Deuxièmement, nous demandons instamment à assurer la sûreté et la sécurité du Liban et de ses citoyens grâce à l'extension de notre autorité à tout le territoire, y compris tous les territoires libanais occupés dans la zone des fermes de Chebaa et en exerçant pleinement toute notre responsabilité et notre souveraineté. Nous demandons aussi la libération des Libanais détenus dans les prisons israéliennes, conformément au traité d'armistice de 1949, adopté à l'unanimité par le Liban dans le cadre de l'Accord national de Taëf.

Troisièmement, le Liban lance un appel à ses frères et amis dans le monde pour qu'ils viennent à son secours en exerçant la pression nécessaire pour mettre fin à l'agression et au blocus et en apportant toutes les formes d'aide et d'assistance humanitaire.

Quatrièmement, le Gouvernement libanais tient Israël pour responsable de la catastrophe humanitaire et économique qui s'abat sur le Liban et de la reconstruction qu'il devra opérer. Le Liban a fourni un énorme effort pour surmonter les conséquences des invasions répétées et de l'occupation prolongée d'Israël. Il ne ménagera aucun effort pour forcer Israël à indemniser le peuple libanais pour les dégâts et les dommages causés à son infrastructure et à ses institutions suite à cet assaut barbare.

Cinquièmement, le Gouvernement libanais a déclaré le Liban zone dévastée, nécessitant de la part du monde arabe et de la communauté internationale un plan d'action global pour reconstruire ce qui a été détruit par cette agression meurtrière.

Ce que le Liban traverse actuellement n'est qu'un exemple des souffrances permanentes endurées par les peuples de la région qui, de génération en génération, se voient refuser leur droit naturel à la vie et à la dignité du fait du rejet des principes de loi et de justice,

ces mêmes principes pour lesquels l'humanité a traversé tant d'épreuves afin qu'ils soient mis au point, documentés, codifiés et adoptés dans le cadre des relations internationales.

Nous avons entendu tout à l'heure le représentant israélien nous informer que son pays avait accepté un corridor sécurisé pour acheminer l'aide humanitaire jusqu'aux victimes des actes d'agression de son pays, comme si nous devions le saluer pour la compassion dont il fait ainsi preuve. Mais le monde entier est témoin de la manière dont la machine militaire israélienne a laissé le Liban en ruines, de la manière dont l'armée libanaise a été prise pour cible dans ses casernes près de Beyrouth et de la manière dont les convois d'assistance humanitaire et médicale ont été attaqués. Nous espérons que les enfants du Liban pourront ressentir la compassion et la charité exprimées ici par le représentant d'Israël.

Il y a plus d'un an, le monde entier a vu des dizaines de milliers de jeunes Libanais descendre dans les rues et envahir les places de Beyrouth pour demander l'unité et la liberté de leur pays, ainsi que l'espoir d'un avenir aussi radieux que le soleil qui y brille. Mais qu'ont-ils aujourd'hui, si ce n'est la destruction, la frustration, le déplacement et la mort? Quel va être l'avenir qui sortira de ces cendres et de ces ruines, si ce n'est la peur, le désespoir, la pauvreté et l'extrémisme? C'en est assez du mépris de la vie et des droits des peuples. C'en est assez de la destruction et de la démolition de tout ce qu'ont érigé des hommes bons. C'en est assez de la tuerie, de l'humiliation, du déplacement de personnes innocentes. C'en est assez des guerres qui ne lèguent aux générations futures, de part et d'autre, que la haine et l'agressivité.

Nous lançons un appel à la communauté internationale par votre entremise, Vos Excellences, qui êtes réunies aujourd'hui dans cette salle et qui avez la responsabilité principale de préserver les accomplissements du peuple libanais en aidant le Gouvernement, comme l'a souligné hier dans cette même salle le Secrétaire général, à faire front contre l'agression et à poursuivre sur la voie de la démocratie. Qui d'autre que vous est en mesure de maintenir la stabilité dans notre région en y installant une paix juste et globale?

Le Liban restera un pays et une terre d'échanges, un carrefour et un message pour l'humanité. Nous formons une nation avec laquelle Israël est incapable de rivaliser, et il n'y parviendra jamais.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

**M. Al-Nasser** (Qatar) (*parle en arabe*) : D'emblée, qu'il me soit permis d'exprimer notre profonde gratitude et nos remerciements au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour les importants efforts qu'il a déployés afin de trouver le meilleur moyen de désamorcer la crise au Liban. Nos remerciements s'adressent également à tous les membres de la mission que le Secrétaire général a envoyée dans la région, sous la houlette de M. Vijay Nambiar. Nous les remercions de leur exposé, de même que nous remercions M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, de son exposé sur les besoins humanitaires de la région.

Tout le monde est conscient de la gravité de la situation qui prévaut au Moyen-Orient. Elle s'est brusquement détériorée après qu'Israël a fait usage d'une force militaire excessive à l'encontre du Liban au prétexte de la légitime défense. Or, la grande majorité des cibles des attaques militaires israéliennes sont civiles. Il s'agit de l'aéroport international, d'immeubles résidentiels, d'usines, de centrales électriques, de ponts, d'autoroutes et même de silos de graines et de lieux de culte. Il ne fait donc aucun doute que cette guerre nourrit un dessein plus vaste que celui affiché.

En l'espace d'une semaine, la campagne israélienne a fait plusieurs centaines de morts et plus d'un millier de blessés, provoqué le déplacement d'un demi-million de civils, infligé d'immenses souffrances au peuple libanais et ravagé son économie qui venait de mettre plusieurs années à se relever après la guerre. De plus, la situation actuelle met gravement en péril la démocratie naissante au Liban ainsi que le Gouvernement libanais. C'est une guerre injustifiée et inégale.

Nous sommes affligés de voir que le Conseil, qui a pour mission de maintenir la paix et la sécurité internationales, reste passif, incapable et impuissant, et ne fait rien pour mettre fin à l'effusion de sang dont sont victimes nos frères libanais, alors que l'agression du Liban par Israël constitue une violation flagrante de la résolution 1559 (2004), qui affirme l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban.

Il est illusoire de penser que la destruction du Liban assurera la sécurité d'Israël ou renforcera le Gouvernement libanais de M. Fouad Siniora. Au contraire, ces événements ne feront qu'exacerber la

haine et la rancœur des générations futures et faire basculer ceux qui jusqu'ici prônaient la coexistence pacifique entre Israéliens et Arabes, affaiblissant du même coup le Gouvernement libanais.

Est-ce vraiment ce que nous souhaitons? Le pilonnage des institutions nationales libanaises va-t-il renforcer l'autorité du Gouvernement et assurer l'allégeance de son armée, ou bien va-t-il l'affaiblir? Est-ce que le fait que l'armée libanaise, victime des bombes israéliennes, interdites ou non par le droit international, est prise pour cible renforcera ses chances d'exercer le contrôle sur le Sud-Liban?

Il y a trois jours, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a tenu une réunion d'information afin de déterminer l'état des besoins pour faire face à la détérioration de la situation au Liban. Quel type d'équipements a été demandé? Le résultat a été une évaluation des besoins en équipement, comme dans le cas d'une catastrophe naturelle, par exemple après un séisme, dans la mesure où les bombardements n'épargnent ni les personnes ni les biens.

Il est déplorable que des vies innocentes soient réduites à l'état de chiffres. Le Conseil a-t-il bien entendu le Premier Ministre Siniora lorsqu'il a déclaré : « Je fais appel à votre conscience humanitaire pour ne pas abandonner le Liban »? Notre Conseil uni, qui a toujours traité d'une manière ferme, énergique et concertée les véritables menaces à la paix et à la sécurité, n'a-t-il pas entendu les explosions à Beyrouth? N'a-t-il pas vu les corps d'enfants et de vieillards exhumés des décombres? N'a-t-il pas entendu les sirènes d'ambulances?

L'histoire n'est pas un juge compatissant. Où est notre conscience? Qu'est-il advenu de nos appels en faveur du respect des droits de l'homme, au premier chef du droit à la vie? La Charte confère une grande responsabilité au Conseil et le désamorçage de la crise rend impératif que nous instaurions les conditions nécessaires pour cela, car cela ne se fera pas tout seul. Pendant combien de temps les portes de notre Conseil resteront-elles fermées aux enfants du Liban et à tous ceux qui sont épris de paix qui lui demandent d'intervenir?

Arrêtons le massacre! Les terribles conditions humanitaires dans lesquelles vivent les civils, la détérioration de la situation des femmes, des enfants et des personnes âgées, des malades et des handicapés contraint le Conseil de leur venir en aide. La justice nous oblige à demander des comptes à Israël et à exiger

qu'il répare tous les dommages infligés au Liban et à son peuple.

La situation de Gaza ne diffère guère de celle du Liban, que nous venons de décrire. Là aussi, nous constatons que les frappes militaires n'épargnent pas les civils. Là aussi, l'infrastructure est prise pour cible. Toutefois, la situation humanitaire à Gaza était auparavant déjà très mauvaise et elle s'est aggravée depuis le début des hostilités menées par l'armée israélienne dans la bande de Gaza au cours des dernières semaines. Le fait est qu'Israël, puissance occupante, refuse de répondre à l'appel lancé par la communauté internationale lui demandant de s'abstenir de toute agression militaire.

Il est désormais inutile de jeter le blâme sur l'une ou l'autre des parties. Ce que nous voulons faire, plutôt, c'est identifier le problème et ses causes profondes afin d'y trouver une solution avant qu'il ne soit trop tard et que l'escalade de la guerre n'atteigne pas de nouveaux sommets.

Essayer de régler la question en engageant d'autres États, dont nous approuvons ou non les politiques, ne fait que jeter de l'huile sur le feu. Il est facile d'ouvrir les portes de l'enfer. Mais quelles garanties avons-nous que nous parviendrons à les fermer et à empêcher les flammes de brûler quelqu'un? Le chemin de l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Tout au long de la semaine écoulée, le Secrétaire général s'est efforcé d'atténuer la crise dans la région. Il a noué des contacts personnels et envoyé une mission diplomatique dans la région. Ce sont des efforts louables. Il a également présenté un certain nombre de propositions au Conseil hier afin de trouver une solution à la crise. À notre avis, certaines idées du Secrétaire général sont judicieuses et pourraient concourir à désamorcer la crise qui s'amplifie. Toutefois, nous devons travailler en coordination étroite avec le Gouvernement libanais à tout projet de résolution concernant la nature et la structure d'une présence des Nations Unies dans le pays afin de respecter sa souveraineté et ses affaires intérieures.

L'État du Qatar, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité, a depuis le début lancé un appel au Conseil pour qu'il agisse rapidement afin de mettre fin immédiatement à l'effusion de sang au Liban et de contenir la crise avant qu'elle ne tourne au bain de sang. Cependant, le silence continu du Conseil ne fera que permettre que se poursuive le massacre, faisant de ce fait un plus grand nombre de victimes innocentes.

**M. Bolton** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je souhaite vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance importante. La séance de ce mois prend une importance beaucoup plus grande à la lumière des événements qui se déroulent rapidement au Moyen-Orient.

Les États-Unis demeurent fermement attachés à œuvrer avec les autres États Membres pour poser les fondations d'une paix durable dans la région. Mais ce ne serait pas rendre service, et ne ferait qu'aggraver le sort des peuples israélien et libanais, que le Conseil de sécurité adopte des mesures palliatives qui ne contribueraient en rien à apporter une réponse à la violence.

Soyons clairs : si nous voulons identifier des solutions durables pour que règne une paix permanente au Moyen-Orient, il nous faut avoir une compréhension commune des causes profondes du problème. Qu'il n'y ait pas de malentendu. Nous sommes tous dans cette salle confrontés à un même ennemi, un ennemi qui est le seul et direct responsable de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Cet ennemi, c'est le terrorisme – non seulement celui des organisations comme le Hezbollah et le Hamas qui enlèvent des citoyens israéliens ou qui tirent des roquettes sur le territoire israélien, mais aussi celui de leurs garants à Téhéran et à Damas.

Au moment où nous nous réunissons, le Hezbollah continue d'opérer en toute impunité dans le sud du Liban, défiant la volonté du Conseil de sécurité telle qu'elle a été exprimée dans la résolution 1559 (2004). Nous prenons tout particulièrement note de la déclaration importante prononcée par la Ligue des États arabes qui a eu le courage et la conviction de condamner le rôle que le Hezbollah a joué pour ce qui est de provoquer ce dernier cycle de violence. Les États-Unis renouvellent leur appel à l'application intégrale de la résolution 1559 (2004) et à l'extension du contrôle exercé par le Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire libanais. Si cela était réalisé, Israël ne serait alors plus soumis à des attaques terroristes et le peuple libanais n'aurait plus à subir le règne de la terreur infligé par le Hezbollah.

Les États-Unis étudient plusieurs des idées proposées sur la meilleure façon d'obtenir l'application de la résolution 1559 (2004), que la Secrétaire d'État Rice présentera sous peu, y compris la mise en place d'une force de stabilisation internationale. En examinant ces propositions, il nous faut toujours garder

présent à l'esprit que l'objectif principal doit être le désarmement du Hezbollah et « l'élimination de sa capacité à nuire » pour citer la Secrétaire d'État Rice. Nous prenons note du fait que certains États Membres ont appelé à un cessez-le-feu immédiat et sans condition entre Israël et le Hezbollah, mais nous devons demander à nos collègues : comment négociez-vous et maintient-on un cessez-le-feu avec une organisation terroriste qui ne reconnaît même pas le droit d'Israël à exister?

Les États-Unis ne font aucune confiance au Hezbollah pour respecter un cessez-le-feu sans condition. Celui-ci ne ferait que lui permettre de se regrouper et de préparer sa prochaine vague d'enlèvements et d'attaques contre Israël. Les États-Unis cherchent à mettre fin à la violence qui touche les civils innocents et c'est pour cette raison même que nous œuvrons pour la mise en place des conditions à long terme et durables qui permettraient un véritable cessez-le-feu permanent. Notre objectif est d'apporter une solution aux causes profondes de la violence dans le sud du Liban. C'est l'objectif du prochain voyage de la Secrétaire d'État Rice dans la région.

En examinant la question d'une force de stabilisation, nous devrions nous attacher à répondre à trois grandes questions. La première est de savoir si cette force recevrait un mandat pour s'attaquer au véritable problème, à savoir le Hezbollah. Comment cette force ferait-elle face aux composantes armées du Hezbollah, et recevrait-elle un mandat pour s'attaquer aux livraisons d'armes par des pays comme la Syrie et l'Iran qui appuient le Hezbollah? Quelle serait la portée exacte du mandat s'agissant de régler la menace militaire que pose le Hezbollah?

La deuxième série de questions concerne la manière dont une nouvelle force serait rattachée à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui est là-bas depuis déjà 28 ans. Bien qu'il ne s'agisse pas véritablement d'une force intérimaire, il est raisonnable et responsable de demander quelles seraient les différences entre une nouvelle force et la FINUL, comment elle pourrait être plus efficace que la FINUL, et si cette force pourrait être multilatérale sans être nécessairement une force des Nations Unies.

Troisièmement, il nous faut garder présent à l'esprit le fait qu'une condition sine qua non pour l'application totale de la résolution 1559 (2004) est l'extension du contrôle exercé par le Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire du pays. Est-ce que

l'ajout d'une nouvelle force multilatérale contribuerait à renforcer les institutions libanaises ou ne ferait que créer de nouvelles institutions multilatérales? Est-ce qu'une telle force contribuerait à la force institutionnelle des forces armées libanaises? Est-ce qu'elle contribuerait à la pleine application de la résolution 1559 (2004)?

Comme je l'ai remarqué plus tôt, nous ne pouvons éliminer la capacité à nuire du Hezbollah et du Hamas tout en ignorant ceux qui les soutiennent en leur procurant des armes, un financement et un appui politique. Nous ne pouvons ignorer plus longtemps le lien qui existe entre le Hezbollah et le Hamas et leurs principaux commanditaires, l'Iran et la Syrie, en matière de terrorisme. Les États-Unis appellent Téhéran et Damas à mettre fin à leurs agissements dans la région par le biais de leurs marionnettes, des terroristes, et à œuvrer à la réalisation d'une paix durable avec Israël. Pour la quatrième fois en l'espace de 22 jours, nous appelons la Syrie à appréhender Khaled Mashaal, le dirigeant du Hamas, qui a reçu asile à Damas.

Il n'y a pas d'équivalence morale entre les actes de terrorisme et l'exercice par Israël de son droit à la légitime défense. Bien entendu, nous sommes gravement préoccupés, comme l'a souligné le Président Bush, de voir que des civils meurent. C'est une tragédie, et je n'essaierai pas de décrire cela en d'autres termes. Nous avons exhorté le Gouvernement israélien à faire preuve de la plus grande prudence dans l'emploi de la force. Mais c'est une erreur que d'attribuer la même valeur morale au meurtre des civils qui sont tués du fait des actes terroristes criminels dont l'objectif même est de les tuer, qu'aux pertes civiles, conséquence tragique et malheureuse de l'action militaire entreprise en légitime défense.

Les États-Unis demeurent fermement attachés à œuvrer par l'intermédiaire du Conseil de sécurité – en fait, à travers toutes les voies diplomatiques – pour rechercher une issue durable à la violence qui sévit dans la région depuis trop longtemps. Nous espérons que nous saurons saisir dans cette crise actuelle l'occasion de démanteler une fois pour toutes le Hezbollah, de rétablir le contrôle démocratique du Liban sur l'ensemble de son territoire et de poser les fondements qui permettraient à Israël de vivre en paix avec ses voisins.

**M. Oshima** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon remercie le Secrétaire général de l'exposé qu'il a

présenté hier devant le Conseil de sécurité, ainsi que de ses propositions et de ses idées pour apporter une solution à la crise dans la région du Moyen-Orient. Le Japon appuie les initiatives continues de bons offices du Secrétaire général visant à désamorcer la crise. Mon gouvernement étudie avec soin les propositions qui ont été présentées hier.

Je remercie M. Nambiar de l'exposé supplémentaire qu'il a présenté aujourd'hui et nous lui exprimons, ainsi qu'aux membres de son équipe, nos remerciements pour les efforts qu'ils ont déployés afin de désamorcer l'escalade de la crise. Je remercie également le Coordonnateur d'urgence des secours humanitaires, M. Jan Egeland, de son exposé et saisis cette occasion pour féliciter les organismes humanitaires – le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et les autres organismes, fonds et programmes – de tous les efforts qu'ils ont déployés pour répondre aux besoins humanitaires d'urgence dans la région.

Au cours des derniers mois, nous avons été témoins de changements étendus et profondément troublants dans la situation au Moyen-Orient et de la détérioration continue, quasi quotidienne, des conditions : les attaques du Hezbollah par-delà la Ligne bleue, l'enlèvement de deux soldats israéliens, les opérations militaires israéliennes contre le Hezbollah, les bases militaires et l'infrastructure civile qui ont suivi, et une nouvelle escalade des hostilités. Cette évolution a changé de manière spectaculaire la situation politique et en matière de sécurité dans la région, avec de nombreux tués et blessés des deux côtés, ce qui cause à la communauté internationale et au Conseil de sécurité la plus grande préoccupation.

Nous convenons que les obstacles doivent être surmontés le plus rapidement possible pour parvenir à un cessez-le-feu et réduire rapidement le niveau de violence. La communauté internationale, par l'entremise du Conseil de sécurité, doit clairement faire connaître sa position quant à la nécessité d'une cessation des hostilités de la part d'Israël et des autres parties pour protéger les civils et l'infrastructure civile.

Nous sommes également très préoccupés par le nombre de victimes enregistré dans la population civile en Palestine, en Israël et au Liban, par la détérioration extrême de la situation humanitaire des Palestiniens dans la bande de Gaza et de la population au Liban, ainsi que par les dommages causés par les roquettes tirées par le Hezbollah contre Israël.

Nous sommes entièrement favorables à l'idée d'accélérer l'aide humanitaire en faveur de la population touchée, la reconstruction et l'aide au développement, notamment la reconstruction de l'infrastructure civile détruite durant la crise. À cet égard, l'idée de créer des couloirs sécurisés pour l'accès humanitaire, exposée en détail par M. Egeland, mérite tout notre appui. Nous espérons la pleine coopération des Gouvernements libanais et israélien à cet égard et nous nous en félicitons. Nous nous attendons à ce que le Gouvernement libanais prenne la tête du processus de reconstruction en se l'appropriant, avec l'appui de la communauté internationale des donateurs.

Lors de sa visite dans la région la semaine dernière, notamment en Israël, en Palestine et en Jordanie, notre Premier Ministre Koizumi a exprimé son appui au Président Abbas et a annoncé une augmentation de l'aide humanitaire et autre en faveur des Palestiniens, portant ainsi l'aide accordée par le Japon aux Palestiniens, depuis mai 2005, à un total de 103,1 millions de dollars. En outre, il a proposé de créer un « couloir pour la paix et la prospérité » destiné à promouvoir la coopération régionale dans le moyen et long terme pour parvenir à une coexistence pacifique et à une prospérité mutuelle. Tous les dirigeants ont exprimé leur appui.

Pour ce qui est de l'avenir plus immédiat, le Sommet du Groupe des Huit, qui s'est réuni à Saint-Petersbourg la semaine dernière, a publié une déclaration sur le Moyen-Orient avec des recommandations sur la manière de faire face à la crise actuelle. Le Japon s'associe pleinement à cette déclaration. Il demande à Israël de faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter de faire de nouvelles victimes parmi la population civile et de causer de nouveaux dommages à l'infrastructure civile, et de s'abstenir d'agir d'une façon qui déstabilise davantage le Gouvernement libanais. Le Japon affirme que l'on ne peut laisser les éléments extrémistes et ceux qui les soutiennent plonger le Moyen-Orient dans le chaos et provoquer un conflit généralisé, et les prévient qu'ils doivent immédiatement cesser leurs attaques.

En conséquence, il faut d'urgence créer les conditions nécessaires à une cessation des hostilités qui soit durable, ce qui implique le retour en toute sécurité des soldats israéliens présents à Gaza et au Liban, la cessation des bombardements du territoire israélien par le Hezbollah, la cessation des opérations militaires israéliennes et le retrait rapide des forces israéliennes

de Gaza, ainsi que la libération des ministres et parlementaires palestiniens arrêtés.

Pour sa part, le Premier Ministre Koizumi a fait part aux dirigeants qu'il a rencontrés dans la région, la semaine dernière, de sa ferme conviction que la seule alternative est d'œuvrer en faveur de la coexistence et de la prospérité mutuelle. Il a demandé à Israël de faire preuve de la plus grande retenue possible et au Président Abbas de faire preuve du leadership nécessaire.

Pour ce qui est de la situation au Liban, nous devons nous assurer que tous les pays concernés, notamment les pays voisins tels que l'Iran et la Syrie, coopèrent et agissent en faveur de la pleine application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006). Il est essentiel de mettre en œuvre le désarmement et le démantèlement des milices libanaises et non libanaises et d'étendre le contrôle du Gouvernement libanais sur l'ensemble de son territoire, d'une manière qui ne déstabilisera pas la région. Nous louons et soutenons les efforts engagés par le Gouvernement libanais en faveur de la pleine souveraineté et de l'indépendance politique.

Pour ce qui est de la possibilité d'une présence internationale chargée d'assurer la sécurité et de surveiller la situation, le Japon tient à souligner que toute présence devra servir à permettre l'application de la résolution 1559 (2004) et à ramener la stabilité dans la région. Elle devra faire l'objet de l'assentiment de toutes les parties concernées. Les détails de questions telles que la taille et le mandat de cette présence et la définition de sa responsabilité à l'égard de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban doivent être soigneusement étudiés.

Étant donné la détérioration de la situation au Moyen-Orient et ses graves implications pour la paix et la sécurité internationales, le Conseil doit agir rapidement et sur un front uni, non seulement pour exprimer ses préoccupations mais aussi pour créer les conditions nécessaires à la cessation durable de la violence et pour répondre aux besoins humanitaires immédiats qui se font sentir au Liban et en Palestine. À cette fin, le Japon continuera de participer activement aux débats au sein du Conseil, tout en poursuivant ses efforts diplomatiques en coopération avec toutes les parties concernées dans la région, afin de désamorcer la crise et de rétablir le calme et la stabilité dans la région.

**M. Burian** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration qui va être prononcée par le Représentant permanent de la Finlande au nom de l'Union européenne. Je limiterai donc mon intervention aux observations suivantes.

La Slovaquie exprime sa profonde préoccupation face à la détérioration de la situation au Moyen-Orient et à l'escalade des hostilités entre Israël et le Hezbollah. Nous demandons instamment à toutes les parties de cesser les hostilités et la violence et de revenir aux voies politiques et diplomatiques pour résoudre la crise actuelle. Nous craignons que l'escalade de la crise actuelle et de la violence ne soit lourde de conséquences non seulement pour les pays concernés, mais aussi pour la sécurité régionale et mondiale. À cet égard, nous voudrions réitérer notre ferme conviction qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit du Moyen-Orient. Le meilleur moyen de parvenir à un règlement global et durable est la négociation pacifique et l'application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des principes définis par le Quatuor dans la Feuille de route.

Nous avons à de nombreuses reprises condamné les actes terroristes et les provocations du Hamas et du Hezbollah qui ont débouché sur la crise actuelle. Nous demandons à tous les États d'exercer leur influence sur le Hezbollah et le Hamas pour obtenir la libération des soldats israéliens enlevés et pour mettre un terme aux actions terroristes, y compris les tirs de missiles contre Israël.

Nous reconnaissons le droit d'Israël à la légitime défense contre le terrorisme et ses auteurs, mais nous prions instamment Israël d'exercer ce droit avec la plus grande précaution et la plus grande retenue. Nous appelons Israël à ne pas recourir à l'usage de la force d'une façon disproportionnée et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter les pertes en vies innocentes, la destruction de l'infrastructure civile et l'augmentation des souffrances parmi la population civile. Nous sommes particulièrement préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire au Liban et par l'exode d'un nombre de plus en plus grand de Libanais causé par ces actions militaires.

Nous félicitons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour son action rapide. Nous lui lançons un appel, ainsi qu'aux autres organismes des Nations Unies, pour qu'ils redoublent d'efforts en réponse à la crise humanitaire qui

s'aggrave afin de contribuer à soulager les souffrances humaines d'un nombre de plus en plus élevé de personnes déplacées et de réfugiés. Nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles garantissent un accès sans entrave à l'aide humanitaire. À cet égard, nous tenons à rappeler que la protection des civils en période de conflit est une obligation en vertu du droit international humanitaire.

Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Secrétaire général d'offrir ses bons offices afin de désamorcer la crise actuelle et d'arrêter le bain de sang. Nous accueillons favorablement les solutions qu'il a proposées hier. Nous pensons qu'elles doivent être sérieusement étudiées par le Conseil de sécurité et être intégrées dans une résolution qui visera à parvenir à un règlement durable. Dans le même temps, les efforts diplomatiques déployés en vue de résoudre la crise actuelle doivent être élargis et intensifiés afin d'empêcher une nouvelle déstabilisation du Gouvernement libanais et de la région dans son ensemble.

Nous saluons et appuyons pleinement la déclaration des dirigeants du Groupe des Huit réunis à Saint-Petersbourg au sujet de la situation au Moyen-Orient et leur engagement à s'efforcer de rétablir la paix.

Nous pensons qu'il est important que le Conseil de sécurité réponde rapidement et concrètement à l'appel des dirigeants du Groupe des Huit en vue de concevoir un plan pour la pleine application des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006). C'est également l'un des éléments indispensables à toute solution suggérée par le Secrétaire général hier.

La communauté internationale doit aider le Gouvernement libanais à établir sa souveraineté pleine et entière, à assurer la parfaite maîtrise de l'ensemble du territoire national et à désarmer toutes les milices, ce qui, à notre sens, est essentiel pour parvenir à une solution viable et durable et constitue une condition préalable majeure pour la stabilisation et la poursuite du processus démocratique dans le pays. L'idée d'une force de stabilisation dans le cadre de ce plan mérite, à notre avis, d'être examinée de façon plus approfondie et développée.

Pour terminer, je voudrais souligner le fait que le retour au calme au Liban constitue également une étape importante pour la reprise du processus de paix au Moyen-Orient dans son ensemble. À cet égard, nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation

entre Israël et les Palestiniens et par le nombre croissant de victimes civiles des deux côtés à la suite des hostilités et des activités terroristes.

Nous pensons que le Gouvernement palestinien, dirigé par le Hamas, a manqué une occasion importante de faire avancer le processus de paix en persistant à refuser trois principes définis par le Quatuor. À notre sens, cela constitue une condition préalable fondamentale pour devenir un partenaire dans les négociations de paix. Dans l'objectif de créer les conditions favorables au retour au dialogue entre Israël et les Palestiniens, nous espérons que le Président Abbas réussira dans ses efforts visant à recueillir le soutien nécessaire au sein de la population palestinienne pour atteindre les objectifs fixés dans la Feuille de route. Nous pensons que la communauté internationale doit également soutenir pleinement ses efforts, en faisant face aux besoins humanitaires urgents de la population palestinienne au moyen du mécanisme international temporaire géré par l'Union européenne. Dans ce contexte, nous demandons instamment à Israël de reprendre les transferts de recettes douanières et fiscales palestiniennes retenues.

Enfin, nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer notre plein appui à un règlement juste, complet et durable du conflit au Moyen-Orient, sur la base de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de négociations permettant de concrétiser la vision de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

**M. Liu Zhengmin** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait remercier M. Nambiar, Conseiller spécial du Secrétaire général, et M. Egeland, Secrétaire général adjoint, pour leurs exposés de ce matin.

Au cours des dernières semaines, le Conseil de sécurité a été saisi de la détérioration de la situation au Moyen-Orient. À la fin du mois dernier, le Conseil a convoqué une séance publique d'urgence pour examiner la situation entre Israël et la Palestine. Il y a une semaine, dans cette enceinte, nous avons parlé du conflit entre Israël et le Liban. Aujourd'hui, nous sommes une fois de plus réunis dans cette salle. Toutefois, la crise au Moyen-Orient ne semble pas se désamorcer. La bande de Gaza en Palestine et le Sud-Liban, ainsi que la capitale du Liban, Beyrouth, s'embrasent dans les flammes et les tourments de la guerre, tandis que certaines villes israéliennes subissent toujours des tirs de roquettes. Des villes

autrefois paisibles sont aujourd'hui en ruines. Les scènes de dévastation et de misère et les souffrances des victimes sont extrêmement pénibles et choquantes.

Dès le début de la crise au Moyen-Orient, la Chine a clairement exprimé sa position.

Premièrement, la Chine s'oppose à toute mesure susceptible de déstabiliser le Moyen-Orient. Nous condamnons les attaques visant la population civile et les infrastructures civiles. Nous appelons toutes les parties au conflit à cesser immédiatement toutes les hostilités.

Deuxièmement, la Chine invite toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue, afin d'éviter d'infliger des souffrances aux civils et d'éviter que la situation ne se détériore davantage.

Troisièmement, toutes les parties concernées doivent permettre l'accès et prêter leur assistance pour qu'un secours humanitaire international puisse être apporté, ainsi qu'assurer la sécurité et la protection de l'ensemble du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires.

Quatrièmement, la communauté internationale doit renforcer ses efforts et ses bons offices diplomatiques pour créer les conditions favorables à un cessez-le-feu. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général et son équipe spéciale, dirigée par M. Nambiar. Nous encourageons les Nations Unies à continuer à jouer un rôle majeur à cet égard.

Cinquièmement, le Conseil de sécurité doit réagir le plus rapidement possible pour désamorcer la crise au Moyen-Orient, afin d'assumer sa responsabilité particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'exposé du Secrétaire général hier et les deux exposés que nous avons entendus ce matin sont en effet consternants. M. Siniora, Premier Ministre libanais, a eu la pénible tâche de nous avertir que le Liban était en lambeaux. L'année dernière, les chefs d'État et de gouvernement se sont réunis à l'ONU et ont produit le Document final, qui recommande la protection de la population civile. Cependant, aujourd'hui, nous assistons à la mort d'un grand nombre de civils, victimes de bombardements et de tirs d'artillerie, ainsi qu'à l'exode d'innombrables réfugiés laissant derrière eux logements et moyens de subsistance. Nous lançons une nouvelle fois un appel insistant à toutes les parties concernées pour qu'elles respectent strictement le droit

international humanitaire, afin d'éviter que des civils innocents ne soient touchés et afin de favoriser l'accès et de contribuer à la fourniture de l'aide humanitaire. En outre, nous demandons instamment à toutes les parties concernées de respecter leur engagement d'assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies.

La Charte des Nations Unies confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis le début de la crise au Moyen-Orient, la communauté internationale et la population du Moyen-Orient suivent avec beaucoup d'attention chacune des actions du Conseil de sécurité, attendant que le Conseil prenne rapidement des mesures efficaces pour contribuer à désamorcer la crise. À cette croisée des chemins, nous espérons que le Conseil de sécurité pourra répondre à leurs attentes et réagir le plus rapidement possible pour envoyer un message fort, exprimé d'une seule voix.

Les dégâts causés aux pays du Moyen-Orient par cette crise sont énormes. Ses répercussions sur le processus de paix au Moyen-Orient seront durables. Une fois de plus, ce bain de sang montre que la haine et la violence ne peuvent pas apporter la paix. Cet enseignement souligne une fois de plus l'importance qu'il y a de parvenir à un règlement global de la crise qui sévit au Moyen-Orient. Hier, le Secrétaire général a proposé une série d'éléments qui permettraient de régler le conflit entre Israël et le Liban. Nous pensons que cela pourrait constituer un bon point de départ. La Chine est prête à travailler avec d'autres pour continuer à améliorer et à mettre au point les propositions, dans le but de créer les conditions politiques indispensables pour mettre rapidement un terme à la crise actuelle.

**Le Président** : Je vais maintenant suspendre la séance. Nous reprendrons nos travaux à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 20.*